

Phare

Lighthouse Point
Tobermory (Ontario)

Le phare a été construit en 1885. Sa conception a été planifiée par le ministère de la Marine et des Pêcheries. On y a fait, par la suite, quelques modifications mineures. Le bâtiment est actuellement un phare complètement automatisé. La Garde côtière canadienne en est le ministère gardien. Voir le rapport de recherche 90-211 du BEÉFP.

Raisons de la désignation

Le phare est un édifice désigné « reconnu » en raison de son importance architecturale et environnementale, et aussi de ses associations historiques.

La tour fuselée en bois a une forme hexagonale inhabituelle contribuant à lui donner sa silhouette élancée. Cette tour est bien proportionnée, possède peu de détails et a une galerie de métal, posée sur des consoles, indiquant clairement la fonction utilitaire de la structure. L'ancienne lanterne en fonte est un élément bien proportionné par rapport à la tour et est un bon exemple de la façon dont un équipement fonctionnel peut contribuer à créer une silhouette pittoresque.

Les dimensions et la silhouette du phare renforcent le cadre maritime de cette pointe de terre et renforcent le côté pittoresque de l'ensemble. Le phare est bien connu de tous les marins de la région et son image a largement été diffusée dans la documentation touristique.

Le phare marque l'entrée du port de Tobermory, qui est l'un des ports profonds naturels les plus renommés des Grands Lacs. Il est associé au programme fédéral d'implantation d'aides à la navigation dans le secteur supérieur des Grands Lacs.

Éléments caractéristiques

Le caractère patrimonial du phare du Lighthouse Point réside dans l'agencement général de ses volumes, ses proportions, sa silhouette, ses détails architecturaux, ses matériaux de construction et la relation qu'il entretient avec son emplacement.

Cette structure fuselée de hauteur moyenne a un tracé hexagonal au sol. La forme simple supporte une lanterne, un évent et une galerie en métal et en planches supportée par des consoles. La silhouette, l'agencement des volumes et le tracé au sol devraient être préservés. Les linteaux en pignons au-dessus des fenêtres et de la porte, symétriquement disposés, font saillie par rapport au fût de la tour, ponctuent la silhouette simple et ajoutent une richesse visuelle qui devrait être respectée.

Phare

Lighthouse Point
Tobermory (Ontario)

Le parement en planchettes de bois étroites peintes en blanc, encadré de planches de coin larges, est une finition traditionnelle et reflète la simplicité de la construction de ce phare. Les moulures des linteaux cintrés fixées aux planches de revêtement du haut de la tour sont des éléments uniques. Les toitures à pignon au-dessus des fenêtres ont des rives de petite taille et sont peu détaillées. Le garde-fou en fer et à câble métallique de la galerie et les détails des consoles ont une apparence légère caractéristique d'une conception fonctionnelle. Le traitement du mur de la tour en planchettes de bois peints s'est révélé durable. Lorsque celui-ci sera repeint, les couleurs (blanc avec une mise en valeur rouge) devraient être conservées, pour autant que cela soit approprié à l'exploitation du lieu. Les matériaux bénéficieraient de la mise en place d'un programme permanent d'entretien.

Les fenêtres en bois à guillotine sont conformes à la conception originelle et devraient être conservées. Toutefois, certaines vitres ont été retirées et remplacées par des panneaux pleins. La perte d'éclairage naturel à l'intérieur et l'effet « aveugle » à l'extérieur ont une incidence négative sur le caractère patrimonial. Lorsque les fenêtres seront réparées, il serait essentiel de conserver le plus possible les matériaux originaux, et des vitres devraient être posées pour autant que cela soit approprié à l'exploitation du lieu. Une expertise en conservation est recommandée.

L'emplacement a été grandement modifié dans les années 1950 lorsque la résidence de huit pièces du gardien, la remise à bateaux et le trottoir de bois ont été démolis. Lorsque le moment sera venu de remplacer l'allée pavée, on devrait envisager de reconstruire un trottoir de bois semblable au précédent historique, afin d'en améliorer le caractère patrimonial.

97.03.05

Pour de plus amples renseignements, se référer au *Code de pratique du BEÉFP*.
